

DEPARTEMENT DU GARD

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE  
JONQUIERES SAINT VINCENT**

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025**

*Annexe à la délibération n°007-2025 du 20 mars 2025*

Conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration du CCAS est amené à débattre annuellement de ses orientations budgétaires.

Ce débat n'a pas de caractère décisionnel, son but est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des perspectives budgétaires à venir, et préfigure les priorités qui seront affichées au budget primitif.

Il repose sur la présentation d'un rapport d'orientations budgétaires qui s'inscrit dans le cadre de la préparation du budget, et qui a pour objectif de présenter les grandes orientations et les priorités d'action pour l'année à venir. Il s'articule autour des deux thèmes suivants :

- La situation financière au terme du dernier exercice budgétaire
- Et les perspectives budgétaires pour l'année nouvelle

**1/ LA SITUATION FINANCIERE DU BUDGET DU C.C.A.S AU 31 DECEMBRE 2024**

Pour rappel :

Le budget du C.C.A.S. de la commune ne comporte qu'une section de Fonctionnement (absence de section d'investissement).

Les résultats comptables :

- Le montant total des dépenses, uniquement constituées de charges réelles, s'est élevé à 31.388,66€ (soit une diminution de 11% par rapport à 2023). Cette réalisation est également inférieure aux prévisions budgétaires 2024 (41.494€).
- Le montant total des recettes s'est élevé à 27.571,60€ (contre 29.204€ en 2023)
- Le résultat d'exercice de la section de fonctionnement est ainsi déficitaire comme l'année dernière (-3.817,06€ contre -6.083,93€ en 2023)
- Le résultat de clôture, intégrant le report excédentaire 2022 (+9.350€), diminue en conséquence et s'élève désormais à +5.532,94€.

Les dépenses :

- Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 23.859,77€ contre 27.947€ en 2023 : elles portent à 50% sur les frais de réception (colis de Noël, repas des personnes âgées).  
Les ateliers « ma bulle » n'ont pas eu le succès attendu, en effet très peu de personnes ont été mobilisées. En revanche, les ateliers « randonnées » et « bien vieillir » fonctionnent très bien.

- Les charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèvent à 7.528,89 € : ce chapitre concerne les subventions aux associations caritatives (article 6574 = 1.948,38€), les aides (article 65134 = 0€) et les secours d'urgence (article 65133 = 200€). Elles sont également constituées des récompenses aux lauréats de diplômes scolaires et aux élèves de CM2 qui passent en 6<sup>ème</sup>, et qui s'élèvent à 5.380,51€ (article 65888), en augmentation de 16,45% par rapport aux réalisations de 2023.

#### Les recettes :

- Les dotations et participations (chapitre 74) s'élèvent à 27.187,60 € : il s'agit notamment de la contribution de la commune, portée à 22.251€ en 2024 comme en 2023, et qui représente ainsi 80% des recettes du CCAS.  
Pour la quatrième année consécutive, le CCAS a perçu la dotation du Département pour l'instruction des dossiers d'aide sociale 2023 (436,60€), tandis que deux subventions ont également été allouées pour les ateliers « bien vieillir » (1.500€) et « randonnées » (3.000€).  
Pour information 9.000€ étaient inscrits en prévision de subventions (article 7473) alors que finalement seuls 4.500€ ont été perçus, le projet « café des aidants » n'ayant pas été retenu par le Département.  
Concernant les ateliers « randonnées », 1.500€ ont été encaissés alors que 3.000€ étaient inscrits pour cette action. Les ateliers « bien vieillir » ont bien été subventionnés, eux à hauteur de 3.000€ conformément aux prévisions.
- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75), s'élèvent à 384€, constitués du revenu des terrains loués, et d'une remise commerciale concernant les calculatrices offertes aux élèves de CM2.

#### Observations :

- Pour le budget 2025 il sera indispensable de n'inscrire au budget que les subventions notifiées.
- Et d'une façon générale, les prévisions de dépenses et de recettes doivent être affinées pour n'inscrire que les mouvements certains, quitte à adopter une décision budgétaire modificative en cours d'exercice.

## **2/ LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2025**

#### Au niveau des dépenses :

Les charges à caractère général (chapitre 011) sont inférieures au budget primitif 2024 mais supérieures au compte administratif (+4.168€).

Elles s'élèveraient à 28.028 €. Le chapitre comprend les dépenses ci-dessous :

- Alimentation
- Fournitures et petits équipements
- Prestations de service (Présence 30, Monalisa, vente de fleurs Ligue contre le Cancer, Formations Premiers Secours, ateliers « bien vieillir », « mémoire »...)
- Assurances : pour la 1<sup>ère</sup> fois les crédits liés aux cotisations d'assurance (responsabilité civile) du CCAS sont inscrits sur le budget du CCAS. Jusqu'en 2024 c'est la Commune qui prenait en charge ces frais, mais lors du renouvellement du marché au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et sur demande du SGC d'Uzès cette dépense doit être prise en charge par le CCAS.

- Fêtes et cérémonies (Semaine Bleue, Fête des Grands-Mères, Echanges intergénérationnels...)
  - Et réceptions (repas de Noël, orchestre, danseuses et colis)
- Le prix unitaire du repas de Noël est fixé à 30,00 €, identique à 2024.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) sont identiques au budget primitif 2024 mais en augmentation par rapport au compte administratif (+28,70 %) et s'élèveraient à 36.900€.

Les demandes d'aides financières ont cependant été moins nombreuses en 2024 (200 € accordés pour 2 200 € prévus).

En revanche, les subventions de fonctionnement sont plus élevées qu'au budget primitif 2024 (+ 400€), en raison du soutien financier exceptionnel accordé à la banque alimentaire du Gard vandalisée en novembre dernier, et à la population de Mayotte victime du cyclone Chido.

Les autres charges sont similaires à 2024, soit :

- Récompenses aux lauréats de diplômes scolaires du second cycle.
- Remise de calculatrices aux élèves de CM2.

Le montant total des charges de fonctionnement serait ainsi de l'ordre de **37.718€**, soit en légère diminution de 9,1 % par rapport au BP 2024 et en augmentation de 20,16% par rapport au compte administratif.

Cette augmentation constatée entre le compte administratif 2024 et les perspectives budgétaires 2025 s'explique tout d'abord par le fait que de nouveaux projets sont prévus pour 2025 (conférences parkinson, diabète). Des ateliers sont également prévus mais ne seront peut-être pas tous réalisés, c'est le cas de l'intervention de l'association ADAO 1 fois / trimestre qui sera renouvelée ou non, en fonction du nombre de participants.

Contrairement en 2024, les actions inscrites au budget 2025 (ateliers mémoire et bien vieillir) ont fait l'objet de demande de financement auprès de la C.F.P.P.A. (Conférence des Financeurs Prévention de la Perte d'Autonomie) du Département pour 6 000 € au total et ont déjà été validés et notifiés. En 2024, la CFPPA avait finalement refusé en cours d'année de participer aux ateliers ma bulle, et « randonnées ». Les réalisations s'étaient finalement avérées inférieures aux prévisions (1.500€ versé au lieu des 3.000€ inscrits).

Enfin, la cotisation d'assurances pour un montant de 818€ explique aussi en partie l'augmentation des charges de fonctionnement du CCAS.

#### Au niveau des recettes :

Les dotations et participations (chapitre 74) : sur la base d'une subvention communale 2024 de 24.475€, les recettes attendues seraient de l'ordre de 30.975 €. Deux subventions ont été notifiées par le Département à hauteur de 6.000€ (ateliers mémoire et bien vieillir)

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) sont constitués de la location de terrains appartenant au CCAS, soit un crédit de 213€, et de la remise commerciale accordée par le fournisseur pour l'achat des calculatrices offertes aux élèves de CM2 d'un montant de 180 €.

Le montant total des recettes réelles de fonctionnement s'élèverait ainsi à 31.368 €.

Il faut ajouter le résultat excédentaire cumulé 2024 (5.532 €) soit un montant total de recettes de **36.900 €**.

Les perspectives sont présentées volontairement en déséquilibre. Pour remédier à cette situation, il sera nécessaire d'envisager une augmentation de la subvention communale ou de procéder à des arbitrages afin de prioriser certaines actions tout en en supprimant d'autres.

#### Conclusions :

En conclusion, le rapport d'orientations budgétaires du CCAS met en évidence des enjeux financiers qui méritent une attention particulière.

La réduction continue de l'excédent de fonctionnement d'année en année souligne l'importance d'une gestion rigoureuse. Bien que les prévisions pour 2025 soient inférieures à celles de 2024, elles restent élevées par rapport aux réalisations de l'année précédente et aux capacités financières du CCAS.

L'augmentation de la subvention de la commune, associée à cette diminution de l'excédent, appelle à une réflexion sur des solutions adaptées. Il serait pertinent de prioriser les actions ayant déjà fait leurs preuves et de se concentrer sur celles qui sont assurées d'être mises en œuvre. Cette approche permettrait d'éviter une inflation des dépenses et d'assurer une utilisation plus efficace des fonds disponibles. En adoptant une stratégie plus ciblée, il est possible de contribuer à la pérennité des initiatives du CCAS tout en respectant les contraintes budgétaires en place.

\*\*\*